

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 FEVRIER 2022

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 9 |
| Absents | 2 |
| représentés | 2 |
| votants | 11 |

Le 17 février 2022 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 07/02/2022** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier, BROUQUI Frédéric, WOJTUSIAK Michel HOFMANN Corinne, PONCET Daniele-Génia,

Absents représentés : MARTINS François a donné procuration à Christian Eymery
CHAMBON Ghislaine a donné procuration à PONCET Daniele-Génia,

Secrétaire de séance : CAMINADE Maurice

Délibération n°2022-04 portant sur l'Assainissement collectif : choix du scénario

Le Maire rappelle que la réorientation de l'avant-projet réalisé en 2010, pour la création d'un système d'assainissement collectif dans le bourg de Prats du Périgord, a fait l'objet de deux réunions de présentation devant les membres du conseil municipal le 23 septembre 2021 et le 3 février 2022 par le bureau d'études SOCAMA et l'agence technique départementale.

Plusieurs configurations ont ainsi été étudiées afin d'atteindre les nouveaux objectifs fixés en matière de réduction des coûts et d'identification d'une parcelle réunissant les critères pour accueillir la station de traitement en termes de nuisances et de qualité des sols notamment.

Dans ce cadre et sur la base des informations recueillies, le conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre les études dans la configuration du scénario n° 5 avec implantation de la station, réduite à une capacité de 50EH, sur les parcelles C13 et C14 (à acquérir par la commune) et du poste de refoulement sur la parcelle communale C27.

Il est toutefois précisé que la validation définitive de ces zones ne pourra intervenir qu'après les études complémentaires obligatoires et l'aboutissement de la procédure d'achat des parcelles concernées.

A ce titre, le Maire est autorisé à signer le bon de commande pour la réalisation des études de sols et à initier les contacts auprès du propriétaire des parcelles C13 et C14.

Délibération n°2022-05 portant sur la vente des parcelles de terrains constructibles de Péchavit

La déclaration préalable réalisée au moment de la division parcellaire étant échue, il y a lieu d'ouvrir une nouvelle procédure afin de permettre le détachement des lots n°2 et n°3.

Il est précisé que l'accès existant aux lots concernés, par la parcelle 902 et partie de la parcelle 908 sera revêtu après que les deux chantiers de construction de maisons individuelles auront été menés à terme.

Le conseil municipal autorise le maire pour prendre toute disposition en ce sens.

Changement des huisseries du bâtiment de la mairie

M. Claude Dauriac informe le conseil municipal des derniers devis établis tenant compte des prescriptions de l'ABF concernant le renouvellement des huisseries.

Voirie intercommunale et communale

M. Michel Gauthier-Milhac informe le conseil municipal de la visite de m. Laborie de la communauté de communes concernant les travaux de voiries 2022 .

La commission voirie va se rendre sur le chemin rural « les Masicous à la Plaine) suite aux dégradations provoquées par un débardeur.

Horaires réunion du conseil municipal

Les réunions du conseil municipal auront lieu à 18h30 les jours de semaine sauf les mercredi et vendredi.

Les membres présents acceptent et signent avec le maire.

Le maire

Christian Eymery